

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, FERNANDES, HAREN, VAN GOETHEM E, LIEVIN, BEAUGER, PEUVOT, BARBIER, DECAUX, LE LAGADEC, DEBUIRE

Monsieur GRISON donne pouvoir à Monsieur FERNANDES
Madame BOONE donne pouvoir à Madame BARBIER.

Absents : Mrs GALLAND, HOLLINGUE.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la précédente séance qui n'appelle aucun commentaire.

DECISION MODIFICATIVE POUR DÉPASSEMENT DE CRÉDITS SUR LES CHAPITRES 011, 012 ET 67

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre des décisions modificatives pour dépassements de crédits aux chapitres 011 et 012 et 67. En effet, sur le chapitre 011 une dépense imprévue d'achat de grattage de route, les augmentations de tarifs énergétiques et des achats périscolaires mal négociés ont impacté le budget.

D'autre part, dans le chapitre 012 il est constaté un manque de 2000 euros pour terminer l'année. Enfin, il manque 1600 euros dans le chapitre 67 pour régler les subventions. Par conséquent Monsieur le Maire propose de débiter le chapitre 65 actuellement excédentaire pour la somme de 8600 euros.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

POINT SUR LES DÉCLARATIONS C.A.F.

Monsieur le Maire tient à remercier Messieurs BEAUGER et FERNANDES pour l'aide apportée dans l'élaboration des déclarations C.A.F. Celles ci sont en attente de validation par les services concernés. Monsieur FERNANDES se charge d'établir la mise en place d'une application pour simplifier les tâches administratives à l'avenir. Il précise que la mise en place de ce tableau s'avère complexe du fait du nombre important de critères à prendre en considération.

Monsieur LE LAGADEC s'interroge sur le détail de la facturation, en effet sur la facture n'est mentionné que le montant global. Monsieur FERNANDES répond que prochainement un détail par famille sera fourni.

Monsieur FERNANDES précise par ailleurs qu'à l'avenir la commune souhaite distinguer les coûts périscolaires et A.L.S.H.

Monsieur le Maire et Monsieur BEAUGER qu'une amélioration de la fréquentation est constatée dans les services périscolaires.

QUESTIONS DIVERSES

STATIONNEMENT GÊNANT

Monsieur PEUVOT signale que des voitures restent en permanence stationnées sur certaines voies de la commune. Monsieur le Maire se chargera de faire un signalement en gendarmerie pour ces véhicules.

Monsieur BEAUGER et Monsieur le Maire proposent d'envisager un stationnement réglementé dans la rue Pasteur. Une enquête sera réalisée auprès des riverains.

FÊTES DE NOËL

Monsieur BEAUGER propose d'inviter les collégiens de la commune à une sortie à Picardia afin qu'ils aient un cadeau au même titre que les enfants et les seniors.

Madame LIÉVIN propose que la commune s'associe financièrement au comité des fêtes pour l'organisation de cet événement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Madame BARBIER tient à remercier Monsieur VAN GOETHENM Eric et l'association « Graines de Liens » (particulièrement Madame DESLIENS Manoela) pour leur aide dans la décoration du village.

Madame HAREN s'interroge sur l'organisation de la distribution des cadeaux des aînés. Monsieur le Maire s'occupera dès demain avec Madame LIÉVIN de préparer la liste des bénéficiaires et demandera à certains conseillers de se charger de rencontrer ceux-ci.

ENVIRONNEMENT

Monsieur VAN GOETHENM Eric demande ce qu'il y a lieu de faire des branchages puisque le brûlage de ceux ci est interdit. La seule réponse qui puisse lui être donnée est de les déposer à la déchetterie. Monsieur le Maire informe que les plantations fournies par la fédération de chasse de la Somme seront à retirer le jeudi 15 janvier 2026 à la Ferme du Bois à Hébécourt. Il précise que ces plants devront être mises en terre dans la 2eme quinzaine de janvier.

Madame DEBUIRE signale que les travaux d'élagage des tilleuls effectués par les employés communaux sont réalisés dans des conditions non sécurisées. Monsieur le Maire avoue avoir été pris de court dans l'accomplissement de cette tache et informera à l'avenir les salariés de la conduite à tenir.

Madame DEBUIRE fait remarquer que nous avons une très belle église et qu'il est dommage que des événements ne soient pas programmés dans celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.